



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Gard

**ARRETE N° 30-2022- 05-29-00001
portant modification de l'arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui
au dialogue social et à la négociation du département du Gard**

La directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard,

VU le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Madame Florence BARRAL-BOUTET, en qualité de directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard à compter du 1er avril 2021 ;

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie en date du 27 janvier 2022, ayant arrêté les organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail ;

VU l'arrêté n°30-2020-08-27-001 du 27 septembre 2020 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Gard ;

VU les modifications souhaitées par certaines organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°30-2020-08-27-001 du 27 septembre 2020 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du Gard est ainsi modifié **pour les organisations représentatives suivantes** :

- pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel :
 - au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :
Titulaire : Mme Aline REGNIER, en remplacement de Mme Valentine WOLBER
Suppléant : M. Marco LUCCA
 - au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
Suppléante : Mme Sabrina JEAN, en remplacement de M. Daniel AUGELLO
- pour les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel et du département listés par décision du DREETS Occitanie en date du 27 janvier 2022 susvisé :
 - au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
Suppléante : Mme Nathalie GAUDRON, en remplacement de Mme Mary Anna GARDEUR BANCEL

Article 2 : La directrice adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Nîmes, le 29 avril 2022

La directrice départementale adjointe
de l'emploi, du travail et des
solidarités du Gard



Florence BARRAL-BOUTET

Voie de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le
Président du Tribunal administratif de Nîmes
La décision contestée doit être jointe au recours.*